



REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ RÉSEAU TISSÉO

Version septembre 2022

Renseignements sur l'établissement **TISSÉO VOYAGEURS**



Adresse : 4 impasse Paul Mesplé 31100 Toulouse



Téléphone : 05 61 41 70 70



Site Web : www.tisseo.fr



N° Siret : 520 807 876 00039



Représentant personne morale : Thierry WISCHNEWSKI, Directeur général



Activité : transports urbains de voyageurs



Type ERP : catégorie 1

- Métro
- Parcs relais
- Agences Tisséo
- Téléphérique (gares accessibles)

Sommaire

Métro	Page 4
Téléphérique	Page 14
Parc relais	Page 21
Agences commerciales	Page 31
Services transversaux	Page 36



MÉTRO

Descriptif réseau métro



2 lignes (ligne **A** et ligne **B**)

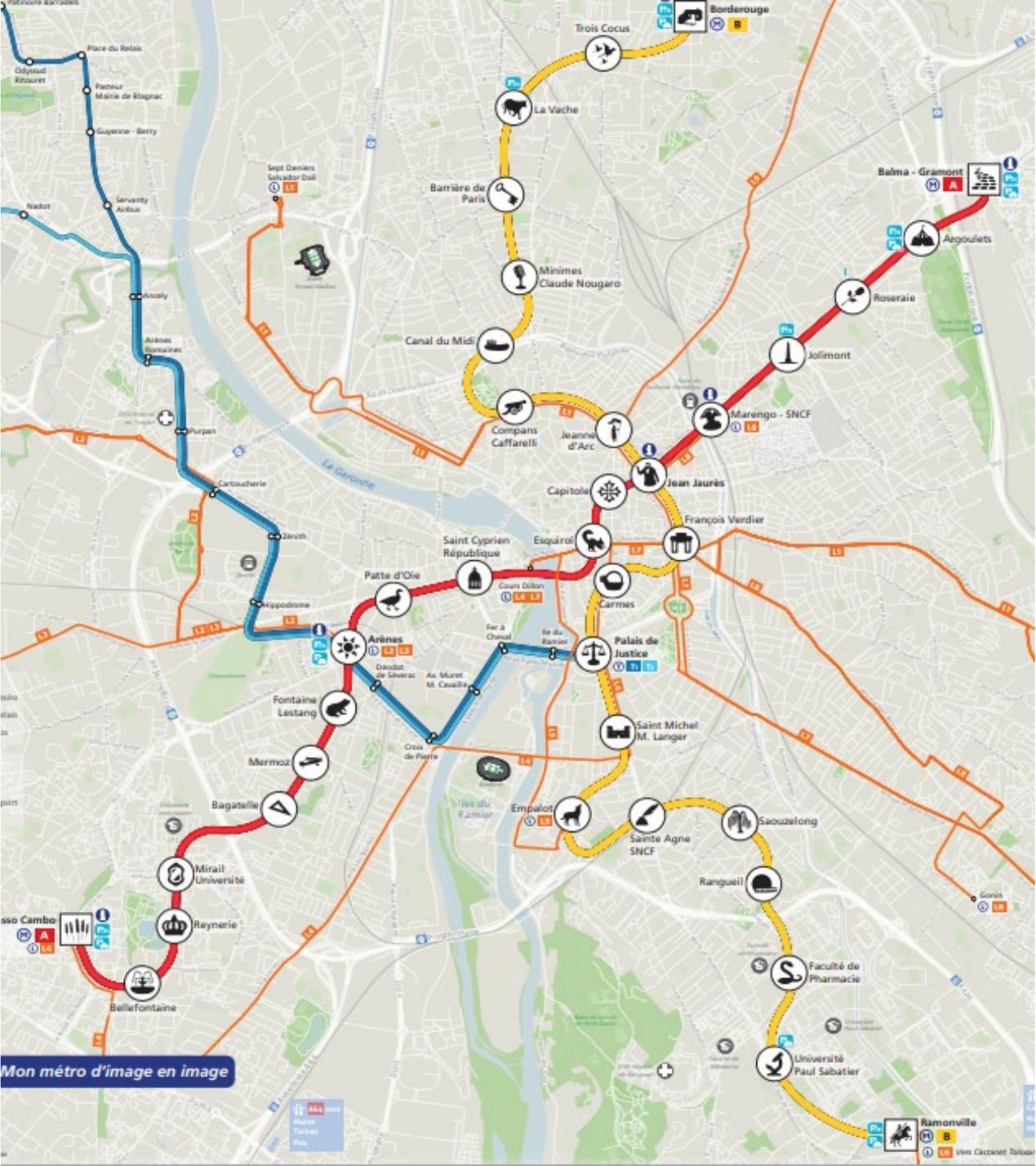
27,1 km de voies

116 rames

38 stations

Plan simplifié

ligne **A**
ligne **B**



Niveau d'accessibilité du réseau métro

- **Consultation du registre public d'accessibilité sur le site internet**
- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : **oui**
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : **oui**
- Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap : **oui**
- Le matériel est entretenu et réparé : **oui**
- Le personnel connaît le matériel : **oui**

Équipements du Métro



Passage réservé PMR

Équipements du Métro



**Distributeur de ticket
avec aide vocale et hauteur d'écran adapté.**

Équipements du métro



Bandeau de commande avec boutons plus grands et contrastés, boucle induction auditive et traduction en braille.

Maintenance des équipements du réseau métro

Équipements	Fréquence	Organisme de contrôle
Ascenseurs	Mensuel	Bureau Véritas
Escaliers mécaniques	Mensuel	Bureau Véritas

Attestation d'exploitation métro ligne A



**MAIRIE DE
TOULOUSE**

www.toulouse.fr

Direction de la Sécurité Civile
et des Risques Majeurs

Toulouse le 06 JAN. 2020

**METRO DE TOULOUSE –
STATIONS LIGNE A**

GA.2.0001

031555-16Z0878

METRO DE TOULOUSE – LIGNE A
ALLEES JEAN JAURES
31000 TOULOUSE

N/Réf. : 2019/10892/SB/EG
Affaire suivie par : Séverine BLANCHARD
Tél : 05 62 27 67 56
Mail : accueilscrm@mairie-toulouse.fr

ARRÊTÉ – N° 1280-2019

**ARRÊTÉ DE POURSUITE D'EXPLOITATION
SUITE A TRAVAUX
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

au titre de la sécurité contre l'incendie et la panique et au titre de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le Maire de la Ville de Toulouse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Haute Garonne,

ARRÊTE

ARTICLE 1.

Monsieur WISCHNEWSKI Thierry, exploitant du METRO DE TOULOUSE est autorisé à poursuivre, dans sa nouvelle configuration, l'exploitation de l'ensemble des STATIONS de la LIGNE A sises sur le territoire de la commune de Toulouse à compter de la date de réception de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention des autres autorisations réglementairement prévues.

ARTICLE 3.

L'exploitant dudit établissement est tenu de respecter en cours d'exploitation les règles de la sécurité contre l'incendie et la panique et de l'accessibilité aux personnes handicapées définies par les textes.

ARTICLE 4.

Le présent arrêté est notifié à Monsieur WISCHNEWSKI Thierry, Directeur Général - TISSEO VOYAGEURS, exploitant, et transmis à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Toulouse et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 06 JAN. 2020

Le Maire,
P/ Le Maire,
L'Adjointe au Maire,

Christine ESCOULAN

Attestation d'exploitation métro ligne B



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

N°

2 4 6 Arrêté portant autorisation
de mise en exploitation commerciale
de la ligne B de métro de Toulouse

ARRETE

Article premier : Objet

L'exploitation commerciale de la ligne B du métro est autorisée à compter de la date de signature du présent arrêté.



TÉLÉPHÉRIQUE



LE TÉLÉPHÉRIQUE TELEO



3 stations :

- Université Paul Sabatier



- Hôpital CHU Rangueil



- Oncopole



Niveau d'accessibilité du téléphérique

- **Consultation du registre public d'accessibilité sur le site internet**
- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : oui
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : oui
- Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap : oui
- Le matériel est entretenu et réparé : oui
- Le personnel connaît le matériel : oui

Les attestations

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**ERP ou IOP lors de leur construction
Travaux soumis à Permis de Construire**

Selon l'arrêté du 20 avril 2017

En application de l'article R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation, l'attestation est jointe à la déclaration d'achèvement des travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Elle est délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 et R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.

La présente attestation ne porte que sur les travaux réalisés par le maître de l'ouvrage qui a missionné BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Je soussigné : **David DE PEPP**O de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

par contrat de vérification technique n° 8898342 en date du : 18/01/2017

La Société : SMAT

21 Boulevard de la Marquette
31004 TOULOUSE

maître de l'ouvrage de l'opération suivante :

TELEO - Station UPS
118 route de Narbonne
31400 TOULOUSE

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**ERP ou IOP lors de leur construction
Travaux soumis à Permis de Construire**

Selon l'arrêté du 20 avril 2017

En application de l'article R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation, l'attestation est jointe à la déclaration d'achèvement des travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Elle est délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 et R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.

La présente attestation ne porte que sur les travaux réalisés par le maître de l'ouvrage qui a missionné BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Je soussigné : **David DE PEPP**O de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

par contrat de vérification technique n° 8898342 en date du : 18/01/2017

La Société : SMAT

21 Boulevard de la Marquette
31004 TOULOUSE

maître de l'ouvrage de l'opération suivante :

TELEO - Station Oncopole
Avenue Irène Joliot Curie
31100 TOULOUSE

Les attestations (suite)

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**ERP ou IOP lors de leur construction
Travaux soumis à Permis de Construire**

Selon l'arrêté du 20 avril 2017

En application de l'article R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation, l'attestation est jointe à la déclaration d'achèvement des travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Elle est délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 et R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.

La présente attestation ne porte que sur les travaux réalisés par le maître de l'ouvrage qui a missionné BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Je soussigné : **David DE PEPO** de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

par contrat de vérification technique n° 8898342 en date du : 18/01/2017

La Société : SMAT

21 Boulevard de la Marquette
31004 TOULOUSE

maître de l'ouvrage de l'opération suivante :

TELEO - Station CHU
Chemin du Vallon
31400 TOULOUSE

Maintenance des ascenseurs du réseau téléo

Équipements	Fréquence	Organisme de contrôle
Ascenseurs	9 fois / an	Société Schindler

Les cabines du téléphériques



Places UFR



Places prioritaires



PARCS

RELAIS

Les Parcs relais Tisséo

METRO LIGNE **A**

- **Balma Gramont** : 30 places PMR au rez-de-chaussée du parking silo.
- **Argoulets** : 25 places PMR au rez-de-chaussée du parking silo.
- **Jolimont** : 6 places PMR
- **Arènes** : 11 places PMR
- **Basso Cambo** : 16 places PMR – 2 places à chaque étage

TELEPHERIQUE TELEO **téléo**

Oncopole : 11 places PMR

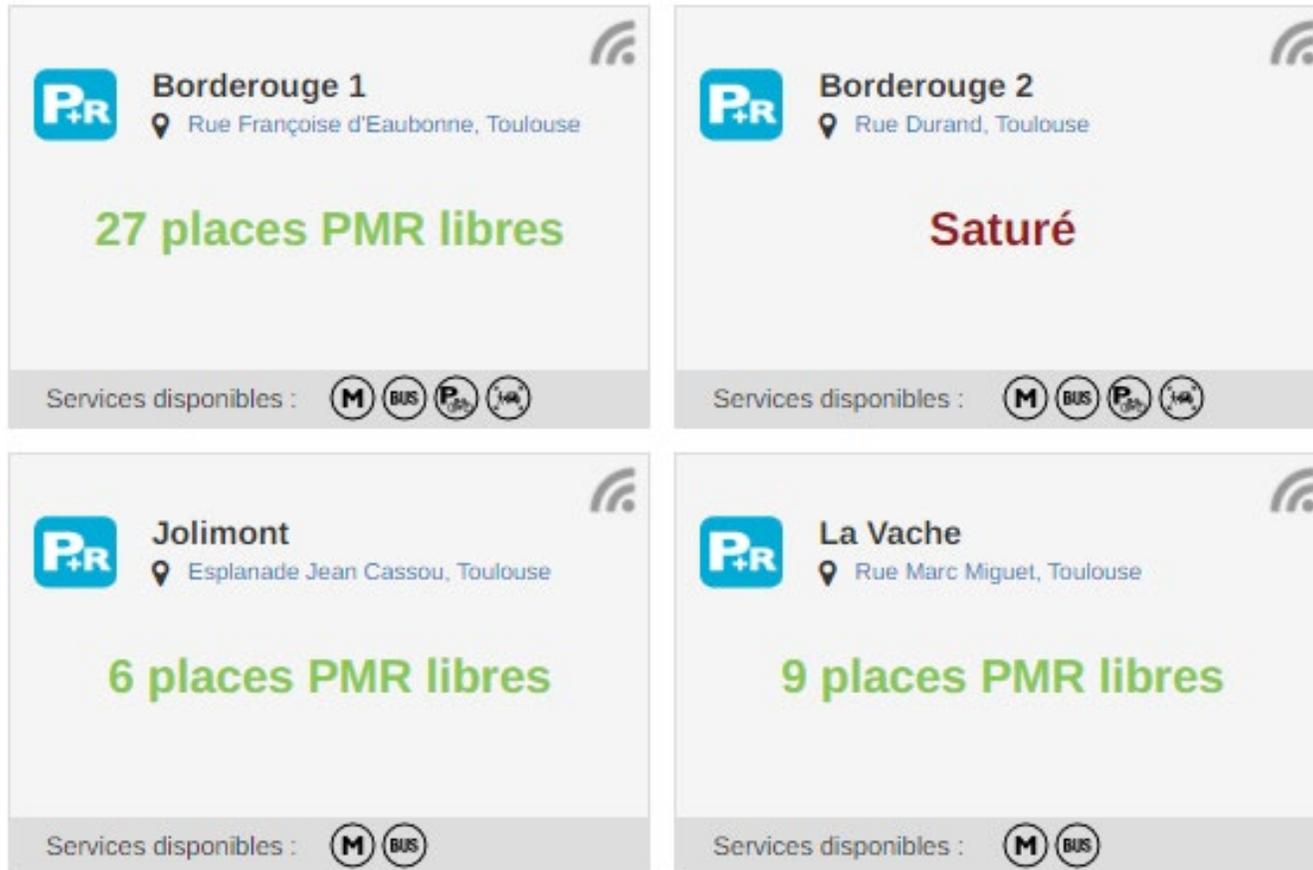
METRO LIGNE **B**

- **Borderouge** : 30 places PMR
- **La vache** : 9 places PMR
- **Ramonville** : 25 places PMR

Niveau d'accessibilité des Parcs Relais

- **Consultation du registre public d'accessibilité sur le site internet**
- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : oui
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : oui
- Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap : oui
- Le matériel est entretenu et réparé : oui
- Le personnel connaît le matériel : oui

Disponibilité des places PMR en temps réel



Information disponible sur :

· **le site internet**

<https://www.tisseo.fr/se-deplacer/parc-relais>

· **l'application mobile Tisséo**, rubrique P+R

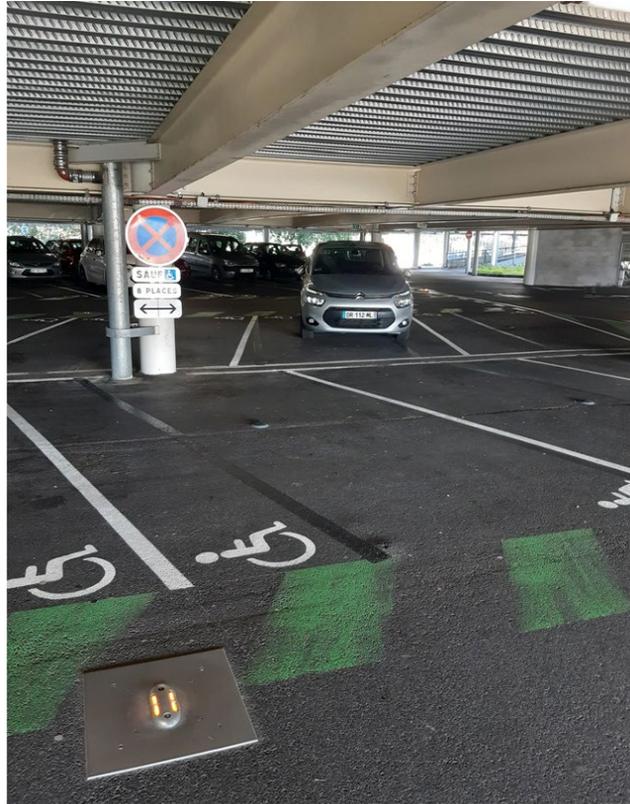
Équipements sur les Parcs Relais



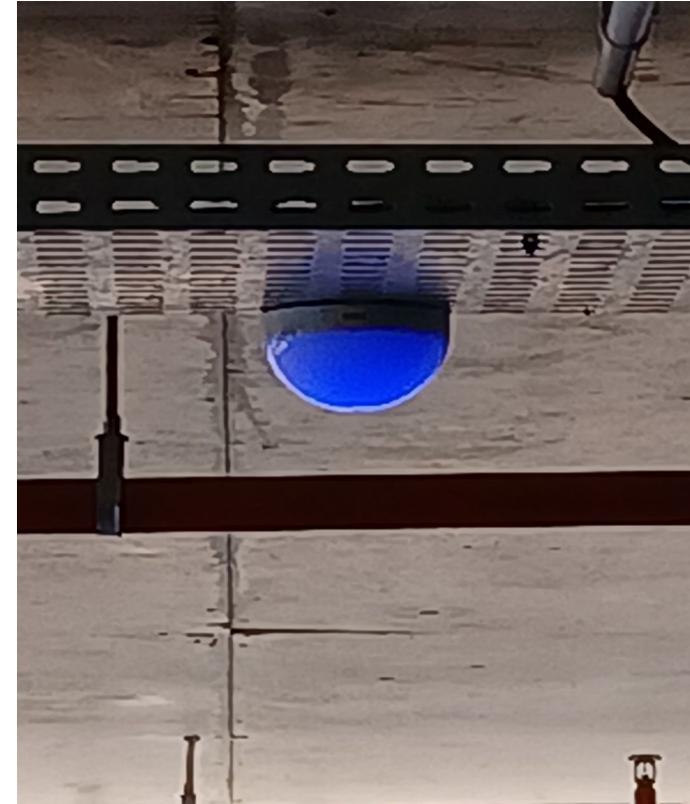
Panneau de voie réservée PMR

Quand il est allumé, il indique que l'entrée est garantie pour les personnes pouvant stationner sur les places PMR, même si parc relais affiche complet.

Équipements sur les Parcs Relais



Places réservées avec capteur de présence au sol



Places réservées avec capteur au plafond (lumière bleue), uniquement dans le silo de Basso Cambo

Équipements P+R

Une caméra permet de visualiser la personne en situation de handicap

toutes les bornes sont équipées de boucles magnétiques malentendants

Caméra

Boucle magnétique



Maintenance des équipements des Parcs relais Tisséo

Équipements	Fréquence	Organisme de contrôle
Ascenseurs Parking silos	Mensuel	Bureau Véritas
Visiophonie des bornes entrée / sortie P+R	Tous les 2 jours	Effia / GEA
Visiophonie des caisse automatiques	Tous les 2 jours	Effia / GEA
Panneau voie réservée PMR	Annuel	Effia
Boucles malentendants aux bornes	Annuel	Effia

PV commission sécurité parking Argoulets

Toulouse, le jeudi 10 mai 2007



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE
ET DES RISQUES MAJEURS
1 rue de Sébastopol
31000 TOULOUSE
Fax : 05 62 27 66 88

Affaire suivie par : Christophe GITTON
Tél : 05.62.27.67.27

07037285-8621



**Procès Verbal
de la Réunion de la Commission Communale de Sécurité
du jeudi 10 mai 2007**

(extrait)

AVIS SUR DOSSIER
Références : 06C1213 - PS.251.0202 - ERP 61647 - CG/SW

ETABLISSEMENT
PARKING TOULOUSE ARGOULETS - STATION DE METRO ARGOULETS
CHEMIN DU VERDON - 31500 TOULOUSE

Considérant que l'établissement peut être classé Type PS Parking > 250,

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission Communale de Sécurité émet :
Un avis favorable à la réalisation du projet d'un établissement classé Type PS d'une capacité supérieure à 250 véhicules.

... l'application des prescriptions suivantes :

Formation du personnel Effia Stationnement à l'accueil du public en situation de handicap

Accessibilité PMR

Attestation de Formation

Je soussigné David LABONDE formateur EFFIA certifie que:

12 salariés

Ont suivi avec succès, la formation « Accessibilité PMR »

Sur la période du 12/05/2022 au 17/06/2022

EFFIA STATIONNEMENT
Direction Méthodes et Projets Transverses
DAVID LABONDE
Tel : 06 35 12 00 79



AGENCES

COMMERCIALES

Les 6 agences commerciales Tisséo

• **Aéroport** : niveau 0



• **Arènes** : niveau -1



• **Basso Cambo** : niveau 0



Les 6 agences commerciales Tisséo

• **Borderouge** : niveau 0



• **Jean Jaurès** : niveau -1



• **Marengo SNCF** : niveau -1



Niveau d'accessibilité des agences Tisséo

- **Consultation du registre public d'accessibilité sur le site internet**
- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : **oui**
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : **oui**
- Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap : **oui**
- Le matériel est entretenu et réparé : **oui**
- Le personnel connaît le matériel : **oui**

Aménagement du comptoir en Agence



**Équipement de boucles magnétiques
et comptoir surbaissé dans nos agences
commerciales**



SERVICES

TRANSVERSAUX

Formation du personnel Tisséo à l'accueil du public en situation de handicap

Toulouse, le 14 avril 2022

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée Valérie NOBLET – Responsable Ressources Humaines, Mobilités et Formation, certifie que :

5 salariés

Ont suivi le module de formation :

LANGUE DES SIGNES

Sur la période :

Du 01/01/2021 au 31/12/2021



Valérie NOBLET
Responsable RH, Mobilité, Formation

Toulouse, le 14 avril 2022

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussignée Valérie NOBLET – Responsable Ressources Humaines, Mobilités et Formation, certifie que :

68 salariés

Ont suivi le module de formation :

SENSIBILISATION AUX DIVERS HANDICAPS

Sur la période :

Du 01/01/2021 au 31/12/2021



Valérie NOBLET
Responsable RH, Mobilité, Formation

Accessibilité de la centrale d'appel Allô Tisséo



ATTESTATION

Accessibilité d'un établissement aux personnes sourdes ou malentendantes

Je soussigné, Hervé Allart de Hees, Président de la Sté DELTA PROCESS SAS atteste que

- TISSEO VOYAGEURS

a souscrit un abonnement pour les services ACCEO couvrant la période :

du : 28.11.2021

au : 27.11.2022

lui permettant d'être accessible :

- par téléphone*
- sur site pour l'accueil physique*

Cet abonnement est destiné à assurer les échanges entre une personne entendante (membre du personnel de l'établissement abonné) et une personne tierce (client, administré, usager) ayant besoin du service Acceo pour communiquer, à l'exclusion de tout autre usage.

La solution Acceo est un service d'accessibilité délivrant à distance des prestations, de visio-interprétation en langue des signes ou de transcription instantanée de la parole, destinées à assurer l'égalité d'accès à la communication des personnes déficientes auditives conformément aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

Fait à Saint Maur des Fossés, le 15.10.2021

DELTA-PROCESS

SAS au Capital de 360 200 €
40115, Avenue Raspail
94100 Saint Maurice des Fossés
Tél : 01 53 91 00 00
SIRET : 392 621 114 00032
N°A : FR 47 392 621 124

Le formulaire de réclamation accessibilité

**Pour effectuer un signalement ou une réclamation,
un formulaire dédié est disponible sur le site Tisséo**

<https://www.tisseo.fr/nos-plus/contact/PMR>



Régie des Transports Publics
de l'Agglomération Toulousaine